

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2021

Les actionnaires de VISIOMED GROUP (FR0013481835 – ALVMG) ont été informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra, sur deuxième convocation, le 21 janvier 2021 à 14h.

Conformément aux mesures gouvernementales prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'administration a décidé que cette Assemblée se tiendrait exceptionnellement à « huis clos », hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée. La Société invite ses actionnaires à voter par correspondance ou à donner procuration au Président de l'Assemblée. À cet effet, il convient d'utiliser le formulaire dédié disponible sur le site Internet de la société (accessible en cliquant <u>ici</u>). Le formulaire de vote doit être renseigné et retourné selon les modalités décrits dans l'avis de seconde convocation publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 11 janvier 2021 (bulletin n° 5 – n° 2100007).

Les actionnaires ont la possibilité de voter par Internet préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire, et de désigner ou révoquer un mandataire en ligne, via le service VOTACCESS :

- <u>Pour les actionnaires au nominatif</u>, vous pouvez accéder au site de vote pré-Assemblée Générale, il suffit de se connecter au site OLIS Actionnaire à l'aide du numéro d'identifiant rappelé sur le formulaire de vote par correspondance joint, d'aller sur le module « Votez par Internet » et de suivre les instructions : https://www.nomi.olisnet.com.
- Pour les actionnaires au porteur, si votre teneur de compte a adhéré à VOTACCES, vous devez vous connecter à votre compte et suivre les instructions.

Par ailleurs, les actionnaires auront la possibilité de suivre l'Assemblée par audioconférence. Les actionnaires souhaitant se connecter devront en faire la demande par email à l'adresse suivante visiomed@actus.fr en fournissant :

- Une attestation d'inscription en compte fournie par le teneur de compte datée du 19 janvier 2021 ou contenant une mention du teneur de compte s'engageant à informer CACEIS de tout changement du nombre d'actions détenues jusqu'au 19 janvier 2021;
- 2. Une copie de leur **pièce d'identité** ;
- 3. Le **numéro de téléphone** qu'ils souhaitent utiliser pour la connexion.

Les détails de connexion seront transmis par retour d'email après validation de l'inscription. L'assemblée générale se tenant à huis clos, il ne sera pas possible de poser questions orales, ni d'amender les résolutions ni de proposer de nouvelles résolutions en séances.

La documentation liée à cette Assemblée est disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique Assemblées Générales : www.visiomed.fr/espace-investisseurs/assemblees-generales/.

CONTACTS